


Août 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGENÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Septième session

Rome, 24-26 octobre 2012

MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGENÉTIQUES* ET DE LA *DÉCLARATION D'INTERLAKEN*

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 – 2
II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i>	3 – 14
IV. APPUI DE LA FAO AUX DOMAINES PRIORITAIRES DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i>	15 – 32
IV. COLLABORATION	33 – 34
V. MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i>	35
VI. ORIENTATIONS DEMANDÉES	36

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES ET DE LA DÉCLARATION D'INTERLAKEN

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa treizième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*¹ (le *Plan d'action mondial*). Elle a demandé à la FAO d'accorder la priorité requise dans son budget et appelé tous les Membres de la FAO et les mécanismes, fonds et organes internationaux compétents à accorder la priorité et l'attention qu'il convient à l'allocation effective de ressources prévisibles et approuvées pour la mise en oeuvre d'activités dans le cadre des domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*.²

2. Le présent document décrit les activités réalisées depuis la treizième session ordinaire de la Commission³. Celle-ci sont regroupées en fonction de leur pertinence quant aux quatre domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*. Des informations plus précises figurent dans le document *Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en oeuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁴.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

3. Il existe plusieurs manières d'évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*, opérée par plusieurs parties prenantes de diverses façons, dans des conditions variables et selon des priorités différentes. À sa douzième session ordinaire, la Commission est convenue d'évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* au moyen d'indicateurs relatifs aux processus et aux ressources⁵. Les pays, régions et organisations internationales font rapport sur les processus amorcés pour mettre en oeuvre le *Plan d'action mondial*. En outre, les pays rendent compte de la situation des populations de leurs races nationales par l'intermédiaire du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS). La présente section propose un bref résumé des rapports intérimaires des pays, des rapports remis par les régions et les organisations internationales, et des rapports sur la situation des populations des différentes races. Elle fournit également des éléments récents attestant l'influence du *Plan d'action mondial* sur les politiques aux niveaux national et régional.

A. Rapports intérimaires des pays, des régions et des organisations internationales

4. À la demande de la Commission⁶, la FAO a initié l'élaboration de rapports intérimaires nationaux, de rapports d'activité régionaux et de rapports d'organisations internationales sur la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*. Elle a reçu 85 rapports nationaux, quatre rapports régionaux et 11 rapports d'organisations internationales⁷, ce qui témoigne du vif intérêt que suscite le processus de mise en oeuvre. Le document *Rapport intérimaire de synthèse sur la mise en oeuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques 2012*⁸ (le *Rapport de synthèse*) revient plus en détail sur ces rapports et les analyse.

¹ CGRFA-13/11/Report, paragraphe 75.

² CGRFA-13/11/Report, paragraphe 73.

³ CGRFA-13/11/15.

⁴ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2.

⁵ CGRFA-13/09/Report, paragraphes 38, 39.

⁶ CGRFA-13/09/Report, paragraphe 38.

⁷ <http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/genetics/angrvent.html>

⁸ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.3.

5. L'analyse de l'influence du *Plan d'action mondial* au niveau des pays révèle les améliorations substantielles qui ont été apportées depuis 2007. Cependant, les rapports intérimaires des pays indiquent que l'état d'avancement des divers éléments du *Plan d'action mondial* et l'ampleur des progrès réalisés varient fortement d'un pays ou d'une région à l'autre. Il convient néanmoins de se montrer prudent lorsque l'on interprète les chiffres régionaux car la couverture assurée par les rapports est inégale. La mise en oeuvre est généralement bien avancée en Europe, dans le Caucase et en Amérique du Nord, moyennement en Asie et faiblement dans les autres régions. Toutefois, dans toutes les régions en développement, plusieurs pays sont parvenus à un niveau de mise en oeuvre élevé sur certains aspects du *Plan d'action mondial*. À l'inverse, dans les régions développées, des pays n'ont atteint qu'un niveau de mise en oeuvre faible sur certains points. À l'échelle mondiale, l'indicateur relatif au domaine prioritaire 4 (Politiques, institutions et renforcement des capacités) atteste un niveau de mise en oeuvre plus bas que dans les trois autres domaines prioritaires. Dans certaines régions en développement, cependant, c'est le domaine stratégique 3 (Conservation) qui connaît les résultats les plus faibles.

6. Dans toutes les régions, les indicateurs portant sur la situation de la collaboration et du financement affichent des scores moins élevés que ceux des domaines prioritaires eux-mêmes. Par ailleurs, les facteurs financiers sont les obstacles à la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* les plus fréquemment cités.

7. Les rapports d'activité régionaux sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre dépeignent un tableau plus nuancé. Plusieurs régions du monde ne disposent pas encore de point focal ni de réseau. C'est en Europe que les activités sont les plus avancées: ce continent a vu la création des premiers points focaux régionaux et toute une série d'activités y sont réalisées dans l'ensemble des domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*. Le point focal régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le réseau sur les ressources zoogénétiques – Pacifique Sud-Ouest rendent compte d'un éventail d'activités plus limité. Le point focal sous-régional pour l'Afrique occidentale et centrale, en fonction depuis juin 2011, a établi des priorités d'action régionales dans les différents domaines prioritaires.

8. Quelques organisations internationales continuent d'apporter une contribution importante à la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*, souvent au travers de programmes et projets novateurs, efficaces et participatifs. Leurs activités sont regroupées en fonction de leur pertinence quant aux quatre domaines prioritaires.

9. Globalement, malgré l'influence significative du *Plan d'action mondial*, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques mondiales. Cela s'explique essentiellement par l'insuffisance des ressources financières mais aussi par la faible collaboration entre les pays, l'absence de politiques et de cadres juridiques établis, et le manque de capacités humaines et institutionnelles fortes en matière de planification dans le secteur de l'élevage. Les décideurs sont encouragés à utiliser les indicateurs nationaux présentés dans le *Rapport de synthèse* pour définir des priorités stratégiques et domaines prioritaires dans lesquels il est particulièrement nécessaire d'agir.

B. Comptes rendus sur les populations des races

10. Le nombre de pays ayant actualisé leurs données nationales sur les races dans le DAD-IS a augmenté, passant de sept en 2011 à 28 en 2012. Depuis 2010, le pourcentage de races pour lesquelles des données sur la population sont disponibles s'est légèrement accru: il atteint aujourd'hui 48 pour cent chez les oiseaux et 57 pour cent chez les mammifères. Sur la base de ces données, 1 881 races (soit 23 pour cent) sont classées à risque. La FAO a publié le *Rapport sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques 2012*.⁹

11. Les synthèses mondiales sur la situation des races en matière de risque ont encore été modifiées du fait des corrections intégrées aux inventaires de races et des améliorations apportées à la présentation des données concernant la taille des populations des différentes races. Cependant, compte tenu des données et des outils de mise à jour disponibles actuellement, on ne peut tirer aucune conclusion fiable quant aux évolutions mondiales dans ce domaine. Si l'on veut que les rapports futurs sur la situation et les tendances apportent des éléments significatifs pour la prise de décisions en

⁹ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.4.

matière de gestion des ressources zoogénétiques, il est essentiel d'améliorer considérablement les comptes rendus sur la taille des populations nationales par race, y compris d'en augmenter la fréquence. De plus, les coordinateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques doivent entrer dans le DAD-IS des données historiques, qui permettront d'obtenir une image plus complète en vue de recenser et d'analyser les évolutions de la taille et de la structure des populations.

12. Le DAD-IS est crucial pour le suivi de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*. Il fait également office de centre d'échange pour les ressources zoogénétiques reconnues par la Convention sur la diversité biologique (CDB). Un module permettant de géoréférencer la répartition des populations nationales des différentes races et de décrire leurs environnements de production a été élaboré pour le DAD-IS. À la demande de la Conférence de la FAO et de la Commission¹⁰, le DAD-IS a été maintenu en fonctionnement et développé grâce à des contributions volontaires. Cependant, aucune contribution de ce type n'est prévue pour 2013, ce qui rend l'avenir du DAD-IS incertain.

C. Influence sur les politiques

13. Depuis son adoption en 2007, le *Plan d'action mondial* est devenu un instrument essentiel à la conservation et à l'utilisation durable des ressources zoogénétiques aux niveaux mondial, régional et national. L'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et le *Plan d'action mondial* ont été publiés dans toutes les langues officielles de la FAO. Les pays ont traduit ce dernier dans 11 autres langues¹¹ et des traductions supplémentaires sont en cours. La FAO continue à distribuer ces publications et à aider à leur traduction.

14. Le *Plan d'action mondial* a inspiré les stratégies régionales sur les ressources zoogénétiques. Ainsi, le Plan stratégique 2010–2014 du Bureau interafricain pour les ressources animales (Union africaine) prévoit un programme de renforcement des capacités du continent africain en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources animales et de leur base de ressources naturelles¹². De même, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) inclut dans son Plan stratégique pour le développement et la transformation du secteur de l'élevage dans la région CEDEAO (2011-2020) des programmes portant sur l'évaluation et l'harmonisation de la gestion des ressources génétiques, la facilitation du développement des centres régionaux d'excellence et l'augmentation de la valeur génétique des races locales, ainsi que sur le renforcement des capacités.

III. APPUI DE LA FAO AUX DOMAINES PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION MONDIAL

15. La FAO concentre son appui à la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* dans les domaines revêtant une importance stratégique, comme l'élaboration de directives techniques pour aider les pays à mettre en oeuvre cet instrument. La présente section donne quelques exemples des activités de la FAO dans les quatre domaines prioritaires du *Plan d'action mondial* et plusieurs domaines intersectoriels. Des informations plus détaillées figurent dans le document *Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en oeuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.¹³

A. Domaine prioritaire 1: Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

16. La FAO et ses partenaires ont poursuivi la normalisation des méthodes de caractérisation moléculaire et phénotypique des ressources zoogénétiques, qui est une condition préalable à l'établissement de comparaisons entre pays et à la réalisation de méta-études, ainsi qu'au stockage de données dans des bases accessibles au public. Plusieurs projets ont contribué à la caractérisation génétique phénotypique des races d'animaux d'élevage. Des ateliers de renforcement des capacités en

¹⁰ CGRFA-12/09/Report, paragraphe 39; CGRFA-13/11/Report, paragraphe 76; C 2009/REP, paragraphe 68.

¹¹ <http://www.fao.org/docrep/010/a1404f/a1404f00.htm>

¹² http://www.au-ibar.org/index.php?option=com_flexicontent&view=items&cid=85&id=170

¹³ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2.

matière de caractérisation, d'inventaire et de surveillance ont été eu lieu en Estonie et en Tunisie, et une réunion d'experts a été convoquée au Togo. La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture finance plusieurs projets dans ce domaine et a mis en place une base de données en ligne pour le stockage et l'échange de données moléculaires. Les données produites dans le cadre de ces projets servent à recenser les gènes susceptibles de revêtir une importance économique ou environnementale.

17. Pour faciliter l'analyse de la diversité des races au niveau mondial grâce à la caractérisation génétique moléculaire, la FAO a publié et diffusé à grande échelle les directives intitulées *Caractérisation génétique moléculaire des ressources zoogénétiques*¹⁴, qui ont été approuvées par la Commission à sa treizième session ordinaire. Ce document prône l'utilisation de séries de marqueurs microsatellites normalisés pour diverses espèces d'animaux d'élevage. La FAO continue de collaborer avec la Société internationale de génétique animale par l'intermédiaire de son Groupe consultatif sur la diversité zoogénétique et suit les dernières avancées des biotechnologies, qui permettent de caractériser les ressources zoogénétiques.

18. La FAO a publié les directives intitulées *Caractérisation phénotypique des ressources zoogénétiques*¹⁵. Ce document indique comment réaliser une étude de caractérisation phénotypique bien ciblée et d'un bon rapport coût-efficacité, qui contribue à améliorer la gestion des ressources zoogénétiques dans le contexte de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*.

19. La FAO a également publié et diffusé à grande échelle les directives *Réalisation d'enquêtes et de suivi pour les ressources zoogénétiques*¹⁶. La Commission a demandé que les rapports sur la situation et les tendances incluent le principal indicateur pertinent de la CDB et que son Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques continue de se pencher sur les définitions des catégories de races, qui serviront éventuellement à calculer des indicateurs. Pour appuyer ce processus, la FAO a entrepris des enquêtes formelles et collecté des informations pertinentes auprès d'autres sources. Les conclusions en sont résumées dans le document *Rapport d'une consultation sur la définition des catégories de races*¹⁷.

B. Domaine prioritaire 2: Utilisation durable et mise en valeur

20. La Commission a demandé à la FAO de continuer à renforcer les capacités et à dispenser des formations dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et d'étendre ces activités à davantage de régions et sous-régions. Pendant la période considérée, la FAO a prêté un appui technique et financier à divers projets de recherche et activités de renforcement des capacités ayant trait à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources zoogénétiques, en coopération avec d'autres parties intéressées comme des organisations d'industriels, des universités, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales.

21. Plusieurs pays ont obtenu une aide au travers de projets de coopération technique, administrés par la FAO et la Division mixte FAO/AIEA et axés sur un certain nombre de questions, dont le développement de l'élevage, l'identification des animaux et la traçabilité, l'amélioration des races et les technologies reproductives. En outre, deux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial, en Asie du Sud-Est et en Afrique, ont bénéficié d'un appui technique.

22. La FAO, le Comité international pour le contrôle des performances en élevage et la Fédération panaméricaine du secteur laitier ont organisé un atelier régional sur l'identification des animaux et la traçabilité en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des directives relatives à l'identification des animaux, à la traçabilité et au contrôle des performances dans les systèmes de production à intensité d'intrants moyenne ou faible sont en cours d'élaboration.

23. Plusieurs projets en cours visent à évaluer les services écosystémiques rendus par les races locales et à examiner l'éventualité de les faire payer. En Chine, un projet doit permettre d'élaborer une

¹⁴ www.fao.org/docrep/014/i2413e/i2413e00.pdf

¹⁵ www.fao.org/docrep/015/i2686e/i2686e00.pdf

¹⁶ <http://www.fao.org/docrep/015/ba0055f/ba0055f00.htm>

¹⁷ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.7.

méthode pour évaluer la fixation du carbone dans le sol grâce à une amélioration de la gestion des pâturages, ce qui faciliterait l'accès aux marchés du carbone des petits éleveurs de races locales. Le renforcement des capacités permettant d'accroître la valeur ajoutée des produits issus de races locales est en cours.

C. Domaine prioritaire 3: Conservation

24. À sa treizième session ordinaire, la Commission a approuvé les directives intitulées *Cryoconservation des ressources zoogénétiques*¹⁸, qui seront publiées avant fin 2012. Conformément au souhait de la Commission, qui a demandé à la FAO de continuer de mettre à jour et d'affiner les directives techniques à l'appui de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*¹⁹, la FAO a élaboré le document *Projet de directives techniques pour la mise en oeuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*²⁰. Les directives qui doivent être examinées par le Groupe de travail figurent dans le document *Projet de directives sur la conservation in vivo des ressources zoogénétiques*²¹.

25. L'échange de ressources zoogénétiques aux fins d'activités de gestion internationales figurait parmi les sujets abordés lors de l'atelier régional sur les procédures juridiques et institutionnelles pour la conservation *ex situ* des ressources zoogénétiques, qui s'est tenu en mai 2012 en Croatie. Cependant, faute de ressources et de temps, la portée des débats au niveau mondial demeure faible pour l'instant.

26. Dans certaines régions, des difficultés d'ordre pratique, comme l'absence d'accès régulier à de l'azote liquide, limitent les possibilités de conserver les ressources zoogénétiques grâce à la cryoconservation au niveau national. Des initiatives régionales, notamment des banques de gènes, pourraient permettre d'y remédier. Cependant, elles peuvent nécessiter un accord sur les conditions de stockage et, éventuellement, de transfert de matériel à tiers.

D. Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités

27. À sa treizième session ordinaire, la Commission a approuvé les directives intitulées *Mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des ressources zoogénétiques*, qui ont été publiées et diffusées à grande échelle²².

28. La FAO et ses partenaires ont contribué à l'élaboration et/ou à la mise en oeuvre de 37 projets concernant plus de 45 pays. Ces deux dernières années, la FAO a organisé avec des partenaires 19 activités régionales de renforcement des capacités, auxquelles ont participé en moyenne 14 pays.

29. L'Organisation a contribué à une série d'initiatives transversales liées à la diversité biologique, à la biotechnologie et à la nutrition, y compris la production de documents scientifiques sur les interactions entre les ressources zoogénétiques et le changement climatique, ainsi que sur d'autres questions environnementales et sur les régimes alimentaires durables. Le cinquantième numéro de *Ressources génétiques animales* a paru en 2012. Cette revue, dans laquelle plus de 400 documents ont été publiés en près de 30 ans, demeure une publication incontournable dans ce secteur et un important outil d'aide à la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*.

30. La FAO a collaboré avec les coordinateurs nationaux et d'autres parties intéressées pour créer un unique point focal sous-régional pour l'Afrique occidentale et centrale. Un accord final a été conclu lors de l'atelier qui s'est tenu en juin 2011 au Gabon, et qui a abouti à la signature de la Déclaration de Libreville. La FAO a élaboré un projet régional de Programme de coopération technique (PCT) dans le but de renforcer le Point focal sous-régional pour l'Afrique occidentale et centrale et de lancer des activités devant déboucher sur l'établissement d'un point focal sous-régional pour l'Afrique de l'Est. Elle a poursuivi sa coopération avec les points focaux régionaux pour l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes.

¹⁸ CGRFA-13/11/Report, paragraphe 79.

¹⁹ CGRFA-12/09/Report, paragraphe 41; CGRFA-13/11/Report, paragraphe 79.

²⁰ CGRFA/WG-AnGR-7/12/3.

²¹ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.6.

²² <http://www.fao.org/docrep/015/ba0054f/ba0054f00.htm>

31. Un projet financé par la Turquie qui vise à renforcer les points focaux nationaux, à créer un point focal sous-régional pour l'Asie centrale, la Turquie et l'Azerbaïdjan et à élaborer une stratégie nationale et des plans d'action pour chaque pays participant est en cours.

32. La Conférence de la FAO, à sa trente-septième session, a indiqué combien il était important de répondre aux besoins particuliers des petits éleveurs et pasteurs, garants d'une grande partie des ressources zoogénétiques du monde, et a encouragé leur participation totale et effective à la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*²³. Le document de travail *Rôles des petits éleveurs dans la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques*²⁴ décrit la situation actuelle. L'étude *Gardiennes invisibles – Les femmes gèrent la diversité des animaux d'élevage*, publiée par la FAO en 2012, conclut que ce sont principalement les femmes qui préservent les races d'animaux d'élevage adaptées aux conditions locales car elles ont la responsabilité de l'économie reproductive et ont tendance à préférer les stratégies de subsistance évitant les risques.

IV. COLLABORATION

33. À sa trente-septième session, la Conférence de la FAO, a demandé à la FAO de poursuivre ses partenariats avec d'autres organisations pour la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*²⁵. L'Organisation a continué à interagir avec des organismes scientifiques, des organisations non gouvernementales et le secteur de la zootechnie. Elle a organisé des sessions conjointes lors de conférences scientifiques et continue à faire fonctionner le Réseau sur la diversité des animaux domestiques, forum informel de discussion sur les questions intéressant la gestion des ressources zoogénétiques. Les contributions scientifiques de la FAO ont permis de sensibiliser davantage la communauté scientifique au *Plan d'action mondial*.

34. La FAO a collaboré avec un grand nombre de partenaires sur des questions intersectorielles telles que le changement climatique et la création de valeur ajoutée, en recensant les avantages indirects d'une meilleure gestion des ressources zoogénétiques. Par exemple, l'identification des animaux, le contrôle des performances et la traçabilité relie la sélection animale au secteur de la santé, tandis que la gestion améliorée des pâturages associe l'utilisation durable et la conservation des ressources zoogénétiques à la gestion des ressources naturelles et à la fixation du carbone.

V. MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DU *PLAN D'ACTION MONDIAL*

35. L'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie de financement, y compris le Compte fiduciaire de la FAO, est présenté en détail dans le document *Stratégie de financement de la mise en oeuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*²⁶. Ce document rend également compte des ressources apportées par la FAO dans le cadre de son programme ordinaire, grâce aux contributions volontaires et par l'intermédiaire de son PCT.

²³ C 2011/REP, paragraphe 70.

²⁴ CGRFA/WG-AnGR-7/12/6.

²⁵ C 2011/REP, paragraphe 70.

²⁶ CGRFA/WG-AnGR-6/10/4.

VI. ORIENTATIONS DEMANDÉES

36. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander à la Commission:

- de reconnaître les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et d'encourager la FAO à poursuivre ses activités à l'appui de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*;
- d'appeler les pays à mettre pleinement en oeuvre le *Plan d'action mondial*, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural durable au niveau mondial, en particulier pour réaliser le premier et le septième Objectifs du Millénaire pour le développement;
- de demander aux pays de caractériser leurs races et de décrire leurs environnements de production, et de collaborer avec des organisations régionales et internationales pour réaliser des méta-analyses portant sur les races transfrontières et locales qui présentent des similitudes génétiques avec celles d'autres pays;
- de demander à la FAO et à l'AIEA de poursuivre leurs efforts conjoints visant à établir une base de données sur les ressources génétiques (en accès libre) à l'appui des programmes nationaux intéressant les ressources zoogénétiques;
- d'insister sur la nécessité pour les pays de mettre à jour régulièrement leurs données et informations nationales dans le DAD-IS ou le Réseau de systèmes d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage afin que les décisions portant sur la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* soient étayées par les données et informations les plus récentes possibles;
- de souligner l'importance du DAD-IS en tant que centre d'échange international pour les ressources zoogénétiques et de demander à la FAO d'apporter au personnel du programme ordinaire une aide à long terme lui permettant de maintenir le DAD-IS en état de fonctionnement et de continuer à le développer;
- d'encourager la FAO et les pays à collaborer avec des organisations régionales, la société civile et le secteur privé pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques;
- de demander à la FAO d'aider les pays à créer des points focaux régionaux et sous-régionaux en leur donnant les moyens d'assurer leurs fonctions de gestion des ressources génétiques et d'inviter les pays à tirer pleinement parti des possibilités offertes par les futurs points focaux et ceux qui existent déjà;
- de demander à la FAO de poursuivre ses partenariats et ses alliances avec d'autres mécanismes et organisations internationaux afin d'améliorer la mobilisation de ressources financières pour la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*.